



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/858
S/1995/173
2 mars 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-neuvième session
Point 74 de l'ordre du jour
PROTECTION ET SÉCURITÉ
DES PETITS ÉTATS

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquantième année

Lettre datée du 2 mars 1995, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Équateur auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir le communiqué de presse publié par le Ministère équatorien des relations extérieures dans lequel figure le texte de la Déclaration de Montevideo signée en cette ville le 28 février 1995 par les Ministres équatorien et péruvien des relations extérieures et les représentants des quatre pays garants du Protocole de Rio de Janeiro de 1942, dans laquelle est réaffirmé l'accord de cessez-le-feu conclu le 17 février dernier entre l'Équateur et le Pérou (voir annexe).

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 74 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Luis VALENCIA RODRIGUEZ

ANNEXE

Communiqué de presse publié par le Ministère équatorien
des relations extérieures le 28 février 1995

Le Ministère équatorien des relations extérieures fait savoir qu'à la suite d'une longue réunion qui s'est tenue ce jour, le 28 février, à Montevideo, les Ministres des relations extérieures des pays garants du Protocole de Rio de Janeiro ont signé, avec les Ministres équatorien et péruvien des relations extérieures, la Déclaration de Montevideo, dans laquelle ils soulignent leur volonté politique de promouvoir le processus de paix et la cessation des hostilités dans le cadre du conflit opposant les deux pays, conformément à la Déclaration d'Itamaraty signée le 17 février 1995.

La Déclaration de Montevideo est ainsi libellée :

"Les Ministres des relations extérieures des pays garants du Protocole de Rio de Janeiro, réunis à Montevideo le 28 février 1995, ont eu avec les Ministres des relations extérieures de l'Équateur et du Pérou des pourparlers qui ont abouti aux résultats suivants :

1. Les Parties savent gré aux pays garants d'avoir pris l'initiative de cette réunion de Montevideo, dont la tenue montre, en elle-même, qu'elles sont prêtes, en toute bonne foi et dans leur désir d'accroître la confiance, à entamer un dialogue constructif en vue de consolider la paix en appliquant la Déclaration de paix d'Itamaraty du 17 février 1995.

2. Les Parties réitèrent leur engagement de cesser immédiatement et effectivement le feu, que consacre ladite Déclaration.

3. Les Parties remercient les pays garants d'avoir pris l'initiative de dépêcher immédiatement des observateurs ou des représentants dans la région, ce qui permettra de contrôler l'application du cessez-le-feu et la concentration des forces dans les lieux dont il a été convenu précédemment (Coangos et PV1).

4. Les pays garants s'engagent à nouveau à continuer d'honorer les obligations qu'ils ont souscrites en vertu du Protocole de Rio de Janeiro, ce qui contribuera à rapprocher les Parties et à consolider la paix entre l'Équateur et le Pérou.

Montevideo, le 28 février 1995

(Signé) Galo LEORO F., Équateur

(Signé) Efraín GOLDEMBERG, Pérou

(Signé) Guido DI TELLA, Argentine

(Signé) Luis Felipe LAMPREIRA, Brésil

(Signé) José Miguel INSULZA, Chili

(Signé) Alexander WATSON, États-Unis
d'Amérique"

Le Gouvernement équatorien saisit cette occasion pour réaffirmer que, fidèle à sa vocation pacifique, il est prêt à respecter le cessez-le-feu décidé d'un commun accord, et il espère que le Gouvernement péruvien, de son côté, honorera l'engagement qu'il a pris lorsqu'il a signé la Déclaration d'Itamaraty.
